



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infirmiers

Question écrite n° 58264

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le risque d'une pénurie d'infirmières en France. Actuellement, en province comme en région parisienne, 15 000 à 20 000 postes seraient déjà vacants dans le public comme dans le privé. De moins en moins de candidats se présentent au concours alors que la demande des soins ne cesse d'augmenter. Cette situation devient très préoccupante et est susceptible de s'amplifier avec la mise en place des 35 heures. Les cliniques privées, qui sont déjà passées au système de la réduction du temps de travail, sont également confrontées à des difficultés de recrutement du fait que les salaires sont inférieurs d'environ 15 % à ceux du public et il manque près de 8 000 infirmières sur 35 000 postes. C'est pourquoi il lui demande si elle compte prendre les mesures pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Dès son arrivée, le Gouvernement, conscient des besoins importants en infirmiers, a procédé à une augmentation du nombre d'étudiants admis à entreprendre une formation d'infirmier. Ce nombre, fixé à 16 236 en 1997, a été fixé à 17 236 en 1998, 18 436 en 1999, 26 436 en 2000 et 2001. Ce quota de 26 436 étudiants sera pérennisé en 2002. A l'issue des concours d'entrée dans les instituts de formation en soins infirmiers organisés en l'an 2000, 23 806 étudiants ont effectivement intégré les instituts, ce qui représente un taux d'atteinte du quota de 90 %. Par ailleurs, le protocole d'accord du 14 mars 2001, conclu entre le Gouvernement et plusieurs organisations syndicales de la fonction publique hospitalière, prévoit une diversification et une revalorisation des carrières des infirmiers, concernant aussi bien les infirmiers que les infirmiers spécialisés et les cadres infirmiers. De plus, en vue d'optimiser le nombre de candidats aux épreuves d'admission dans les instituts de formation en soins infirmiers, une grande campagne d'information sur la profession d'infirmier est mise en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58264

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2001, page 1193

Réponse publiée le : 21 janvier 2002, page 320